|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe Consultatif des RadiocommunicationsGenève, 15-17 avril 2019** | **logo_F_** |
|  |  |
|  |  |
|  | **Document RAG19/015-F** |
| **27 mars 2019** |
| **Original: chinois** |
| Chine (République populaire de) |
| Proposition visant à dispenser une formation plus complète et fournir des orientations opérationnelles concernant la notification des Nanosatellites et des Picosatellites |

Ces dernières années, le secteur des télécommunications par satellite a connu une croissance rapide. En particulier, étant donné que les techniques de télécommunication par satellite et les technologies de construction des satellites sont de plus en plus évoluées, le développement du secteur des nanosatellites et des picosatellites, satellites qui sont placés sur orbite basse et dont les missions sont de courte durée, a connu un essor spectaculaire. Par le passé, le cycle de développement des satellites classiques était long et coûteux et très souvent, la mise au point, le lancement et l'exploitation de ces satellites étaient une prérogative d'entités nationales ou de quelques entreprises commerciales occupant une position dominante sur le marché. Cependant, le développement des nanosatellites et des picosatellites peut être assuré rapidement par des entreprises classiques ou des petites entreprises, en raison de la souplesse de leurs configurations de lancement et de transport de charge utile. La richesse et la diversité des modes d'application des nanosatellites et des picosatellites et les avantages qui leur sont propres, conjugués aux immenses perspectives qu'ils ouvrent et à l'énorme marché potentiel qu'ils représentent, attirent dans ce secteur de «nouveaux acteurs» toujours plus nombreux, qui ne comprennent pas bien le Règlement des radiocommunications ou connaissent mal les procédures de soumission des fiches de notification de réseaux à satellite et les logiciels d'application correspondants. Le nombre de ces entreprises va sans doute augmenter de manière exponentielle. Or, celles-ci éprouvent fréquemment des difficultés quant à la façon d'appliquer correctement les dispositions pertinentes du Règlement des radiocommunications et de soumettre une fiche de notification remplissant les conditions requises.

Nous avons constaté qu'il existe déjà un mécanisme de formation au sein de l'Union internationale des télécommunications. Des programmes de formation sur les radiocommunications sont organisés et dispensés périodiquement, notamment le Séminaire mondial des radiocommunications de l'UIT qui se tient tous les deux ans et les ateliers thématiques régionaux. Cependant, ces séminaires et ateliers sont rarement consacrés expressément à l'application du Règlement des radiocommunications pour ce qui est du lancement et de l'utilisation des nanosatellites et des picosatellites et des études connexes.

Compte tenu de ce qui précède, nous proposons:

1) que l'UIT-R accorde une attention accrue au développement des nanosatellites et des picosatellites, tout en harmonisant et en renforçant comme il se doit la formation sur les applications et les règles relatives aux nanosatellites et aux picosatellites, en concertation avec le Secteur du développement des télécommunications;

2) qu'un Manuel sur les nanosatellites et les picosatellites soit élaboré dès que possible, soit sous la forme d'une mise à jour et d'un supplément du Manuel de l'UIT sur les télécommunications par satellite, soit en tant que manuel distinct.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_